

## MONDE DU TRAVAIL

# Prud'hommes : « Un report inacceptable des audiences »

L'intersyndicale a donné une conférence de presse pour informer les Haut-Marnais d'un problème de fonctionnement au Conseil des prud'hommes et de l'absence d'audiences... durant cinq mois.

Les représentants syndicaux de la CGT, Force ouvrière, CFDT, CFTC et CFE-CGC étaient réunis vendredi après-midi afin de communiquer d'une seule voix sur la situation du Conseil des prud'hommes de Haute-Marne. « Il va être compliqué pour le justiciable de se faire entendre », déplorait l'un des participants. Confronté à des problèmes de fonctionnement au niveau du greffe du fait d'absences du personnel, le Conseil des prud'hommes voit ses audiences annulées ou repoussées... Jusqu'en septembre. « Plutôt que de chercher en urgence des renforts indispensables à cette situation, les autorités judiciaires ont imposé - sans même une concertation préalable avec les présidents et vice-présidents du conseil - l'annulation des audiences fixées au calendrier des prochains mois et de les reporter à l'automne en fonction d'un nouveau planning d'audiences restreint », dénoncent les syndicalistes.

### Beaucoup de retard

Représentant CFTC, Philippe Gonçalves partage son expérience : « Le 15 avril, je défendais un salarié. J'ai appris que les audiences seront suspendues jusqu'au 15 octobre. Le salarié que je défends aurait pu espérer avoir une décision en mai. Il l'aura en novembre ! Donc, si tout va bien, ce salarié aura la décision plus de quatre ans après son licenciement ! »

Les syndicats représentés s'insurgent contre le retard qui va être pris, d'autant que les dossiers s'accumulent. « Les nouvelles requêtes introduites ne seront traitées que dans de nombreux mois et les audiences de référé ne sont même pas maintenues dans les prochains mois. » Quelque 200 dossiers étaient en cours de procédure ou délibéré au 31 décembre 2020 et la résolution des dossiers en première instance a dépassé la durée moyenne de 24 mois. « L'entreprise de démolition de l'institution prud'homale risque de se poursuivre alors qu'un décret du ministère de la Justice prévoit la suppression d'un nombre impressionnant de conseillers pour la Haute-Marne qui passerait de 74 (salariés et employeurs) à 42 toutes sections confondues. » Cette diminution soulève une crainte chez les syndicalistes : « Cela risque d'être plus dur de trouver des volontaires... »

Les organisations syndicales réclament : le renfort sans délai de l'effectif du greffe, de rétablir le calendrier des audiences pour les prochains mois et d'intervenir pour le maintien du nombre de conseillers dont le conseil de Chaumont a besoin pour fonctionner efficacement. Le ministère de la Justice a été avisé ainsi que la cour d'appel de Dijon.

S. C. S.